



ACANTHE DEVELOPPEMENT

Société Européenne au capital de 19 991 141 euros
55. rue Pierre Charron - 75008 Paris
735 620 205 RCS PARIS
Tél : 01 56 52 45 00 - Fax : 01 53 23 10 11

Paris, le 17 juin 2024

Communiqué sur la tenue de l'Assemblée Générale Mixte, sur la politique de rémunération de la société et sur le renouvellement du mandat du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires de la société ACANTHE DEVELOPPEMENT, s'est tenue le vendredi 14 Juin 2024 à 9h45, au siège social du Groupe.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Ludovic DAUPHIN, Directeur Général délégué, désigné par les actionnaires présents et représentés, le Président du Conseil d'Administration était absent.

Monsieur Jean FOURNIER, administrateur indépendant était présent.

Les actionnaires ont également désigné en qualité de scrutateurs la société RODRA INVESTISSEMENTS S.C.S. représentée par Madame Florence SOUCEMARIANADIN et Monsieur Robert LABATI. Madame Soliath ALABI, Responsable Juridique, a assuré les fonctions de secrétaire de séance.

Tout actionnaire avait le droit de participer à l'Assemblée Générale, soit en votant par correspondance à l'aide du formulaire de vote, ou soit en donnant pouvoir au Président ou à un tiers de son choix ou soit en étant présent le jour de l'Assemblée.

Monsieur GAGNEPAIN Michel et Madame GAGNEPAIN Paulette, actionnaires présents au début de l'assemblée, ont quitté la séance à 10h37 au cours des débats.

Deux actionnaires ont donné procuration, **quatre actionnaires** ont voté par correspondance et **quatre actionnaires** étaient présents. Les **dix actionnaires** ayant voté représentaient **78 122 655** actions soit 53,09 % du capital et des droits de vote.

Toutes les résolutions ont été voté à la majorité des votes exprimés.

L'Assemblée Générale a renouvelé le mandat **d'administrateur** de Monsieur Alain DUMENIL pour une nouvelle période de six années, **soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.**

L'Assemblée Générale a également renouvelé le mandat de la société **EXCO PARIS ACE**, co-commissaire aux comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, **soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.**

Le Conseil d'Administration réuni le 14 juin 2024, à 16 heures, a renouvelé le mandat de **Président Directeur Général** de Monsieur Alain DUMENIL **pour toute la durée de son mandat d'administrateur.**

Le Conseil d'Administration a également renouvelé le mandat de **Directeur Général Délégué** de Monsieur Ludovic DAUPHIN **pour toute la durée du mandat du Président Directeur Général**.

L'Assemblée Générale a également exprimé un vote favorable sur la rémunération du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2023. L'Assemblée Générale a également exprimé un vote favorable sur les informations relatives aux éléments de rémunération des mandataires sociaux figurant dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise et a statué sur la politique de rémunération des mandataires sociaux.

La neuvième résolution relative à la politique de rémunération des mandataires sociaux, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce a été approuvée à la majorité des votes exprimés de 78 057 323 voix pour, 9000 voix contre, 56 332 abstentions.

La dixième résolution relative à la politique de rémunération du Président Directeur Général, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce a été approuvée à la majorité des votes exprimés de 78 057 323 voix pour, 9000 voix contre, 56 332 abstentions.

La onzième résolution relative à la politique de rémunération du Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2024, conformément à l'article L.22-10-8 II du Code de commerce a été approuvée à la majorité des votes exprimés de 78 057 323 voix pour, 9000 voix contre, 56 332 abstentions.